

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE NOVEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 novembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Étaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVÉAU, William GALLEY, Angelo TOCCO.

OBJET : Vie associative – Subventions sur projets aux associations – Prix de l'Innovation Sociale Locale – Attribution – Exercice 2020

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Suite aux bilans très positifs des 4 dernières années, le Prix de l'Innovation Sociale Locale a été reconduit en 2020. Pour cette nouvelle édition, 21 dossiers ont été reçus. La diversité des actions et des porteurs de projet démontre, une nouvelle fois, l'esprit d'initiative solidaire des associations du territoire Angevin, leur réactivité et leur capacité d'adaptation.

Le jury de sélection, réuni le 9 octobre 2020, a délibéré et conformément au règlement intérieur du Prix, une dotation de 3 000 € est prévue pour chacun des 6 lauréats. Le tableau, joint en annexe, précise l'association et le projet lauréat.

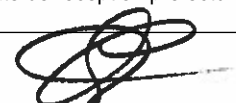
En complément du soutien financier, il sera apporté une aide pour la communication des projets.

Ces subventions sont inscrites au chapitre 65, article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget Principal 2020 du CCAS.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration attribue, à l'unanimité, ces subventions aux associations pour un montant de 18 000 €.

Christelle

Accusé de réception en préfecture 043-204904158-20201116-DEL-2020-105-DE Date de transmission : 19/11/2020 Date de réception préfecture : 19/11/2020



Annexe à la délibération du 16 novembre 2020
Subventions sur projets dans le cadre du Prix de l'Innovation Sociale Locale – Imputation 6574
TABLEAU RECAPITULATIF

Structure porteur du projet	Projet / Action <i>Thématiques couvertes</i>	Court descriptif du projet	Montant attribué
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Les apprentis se mobilisent pour lutter contre la précarité <i>Citoyenneté - Jeunesse - Précarité Innovation en période de crise sanitaire</i>	Un apprenti a mobilisé plusieurs de ses collègues pour répondre à un besoin en repas à destination des personnes en situation de précarité hébergées à l'hôtel pendant le confinement. Grâce à ces volontaires, accompagnés par une équipe d'enseignants professionnels, plus de 5000 repas ont été confectionnés durant 7 semaines.	3 000 €
AFEV (Association De la Fondation Etudiante pour la Ville)	Kolocations A Projets Solidaires (KAPS) - Inclusion numérique <i>Citoyenneté - Etudiants - Logement</i>	L'AFEV propose, au travers de ce projet, une nouvelle forme d'engagement des jeunes au service de la lutte contre les inégalités : ces colocations répondent à un besoin de logement des 18-30 ans, qui s'engagent dans des actions solidaires. Cette expérience de projets collectifs contribue au vivre ensemble.	3 000 €
SIEL Bleu (Sport Initiative Et Loisirs bleu)	Chantier thérapeutique La Voile Bleue <i>Handicap - Insertion Sociale - Pair-aidance</i>	La passion d'un professionnel en restauration de bateau, qui a eu un parcours de soins pendant plusieurs années, est devenue support à un projet collectif thérapeutique. Restaurer un bateau, à l'image de la reconstruction qu'il a dû faire dans sa vie suite à son handicap, est devenu support pour aider d'autres personnes avec un handicap psychique et/ou en situation de précarité, à se reconstruire. Ce chantier collectif coordonné par Siel Bleu, propriétaire du bateau, donne une ouverture originale sur la pair-aidance.	3 000 €
SOS Amitié Région Angers	COVID 19 : S.O.S Amitié... une solidarité « sans barrière » : Mise en place d'un système d'écoute à domicile <i>Ecoute - Lien social Prevention santé</i>	La crise sanitaire a conduit à étendre et mettre en place l'écoute depuis le domicile des écoutants volontaires pendant la période de confinement. L'investissement technique et humain a été très important pour adapter ses modalités d'intervention et a finalement permis à SOS Amitié de répondre à sa mission. L'association envisage à l'avenir d'en faire une modalité d'écoute complémentaire à celle habituelle au centre d'écoute.	3 000 €
Resto Troc	A l'hôtel des sans-abris <i>Partenariats - Aide alimentaire - Lien social</i>	En période de confinement, la mise à l'abri de personnes sans domicile fixe et l'arrêt brutal de nombreuses structures à caractère social, a occasionné un besoin alimentaire urgent. Mutualisant leurs ressources matérielles, humaines et leurs réseaux, Resto Troc et le Secours populaire ont confectionné des repas de qualité avec réactivité : avec le concours de la CCI de Maine et Loire et de Restoria, 100 repas par jour ont ainsi été produits et livrés quotidiennement à partir du 30 mars. Des parenthèses en musique et théâtre ont été organisées les dimanches. Cette aventure solidaire a embarqué un grand nombre d'acteurs et aura permis une réponse digne à un besoin non seulement alimentaire, mais humain.	3 000 €
Secours Populaire Français de Maine et Loire			3 000 €
TOTAL			18 000 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201116-DELE2020_105-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020